

L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES VILLES ET
TERRITOIRES
ACCUEILLANTS



PRESENTATION DE L'INITIATIVE

Contexte dans lequel s'inscrit l'association

A l'heure où l'échec des **politiques migratoires européenne et nationale** entraînent une montée des populismes tout en **restreignant les droits humains fondamentaux**, nous, élu.e.s de villes et collectivités, décidons de nous unir sous une bannière commune : celle de **l'accueil inconditionnel**.

Nous demandons ainsi que **l'Etat assume ses missions et assure les moyens** pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Cela doit passer par la mise en place d'une stratégie nationale d'accueil afin de répartir et d'accompagner l'effort de solidarité.

Nous l'enjoignons à respecter le droit et ses engagements internationaux (Protocole de Quito de l'ONU, Convention de Genève), **européens** (Pacte d'Amsterdam) et **nationaux** (Code des Familles et de l'Action Sociale)

Néanmoins, dépositaires d'une tradition d'accueil et de valeurs humanistes, nous, élu.e.s locaux et territoriaux, mettons en œuvre et expérimentons déjà sur nos territoires, au quotidien, des **réponses** aux **impératifs de l'urgence humanitaire** et d'**inclusion** de tout un chacun, même quand l'Etat est défaillant. Surtout, nous **agissons en responsabilité**, conformément à nos obligations règlementaires et législatives.

Lors de la **Convention nationale sur l'accueil et les migrations** qui a eu lieu en Mars 2018 à Grande Synthe, le manifeste sur l'accueil rédigé à cet effet et signé par plus de 900 personnes avait pour objectif de formaliser la volonté d'organiser un réseau d'élu.e.s, de collectivités désirant se saisir des enjeux autour de l'accueil et des urgences liées aux migrations.

L'association que nous avons constituée à Lyon 1er le 26 septembre 2018, rassemble tout.e.s les élu.e.s promouvant **l'hospitalité**, source de politiques inclusives et émancipatrices. Fort.e.s de notre expérience, animé.e.s par **la volonté d'agir collectivement**, nous donnerons à voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale. **Il n'y a pas UNE politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux.**

Elle permettra de **mettre en avant toutes les réussites locales en matière d'accueil** sur notre territoire et les réussites que cela engendre lorsque chacun assume ses responsabilités.

Elle permettra aussi, la mise en commun de **bonnes pratiques, l'accompagnement** de territoires volontaires, la **mobilisation** autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, la proposition de **mesures adaptées**. En **partenariat** avec toutes les forces vives volontaires: acteurs associatifs, citoyen.ne.s, universitaires, juristes, militant.e.s, etc.

Nous souhaitons la bienvenue aux élu.e.s de tous horizons et de tout territoire, qui, partageant nos valeurs humanistes et notre volonté politique, veulent rejoindre notre association.

Les membres fondateurs :

Ville de Grande-synthe

Ville de Grenoble

Ville de Lyon – 1er arrondissement

Ville d'Ivry sur Seine

Ville de Montreuil

Ville de Briançon

Ville de Nantes

Ville de Strasbourg

Ville de Saint Denis

Elu.e.s d'opposition du 7^{ème} arrondissement et de la métropole de Lyon, d'Echirolles et de la Région Auvergne Rhône Alpes



L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

L'association constitue **un lieu de mise en commun et d'échanges de bonnes pratiques entre les élu.e.s** oeuvrant au quotidien pour des politiques d'accueil plus justes et ce, au niveau national et local.

L'association aura aussi pour mandat **d'accompagner des municipalités souhaitant s'inscrire dans une politique d'accueil adaptée et leur permettant de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'accompagnement des personnes migrantes sur le court, moyen et long terme.** Elle pourra être membre de réseaux à l'international oeuvrant aux mêmes objectifs.

Cette association a vocation à rassembler une pluralité d'acteurs des territoires, à l'exception de ceux prônant le racisme et la haine de l'autre. **L'association promeut l'hospitalité**, source de politiques inclusives d'accès à l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale, l'émancipation individuelle. Celle-ci doit aussi relever d'approches spécifiques ciblant les migrant.e.s qu'ils/elles soient réfugié.e.s, demandeur.se.s d'asile et toutes personnes en situation de précarité.

L'association a pour vocation d'**interpeller l'Etat** pour qu'il assume ses responsabilités.

Les objectifs de l'association sont :

- **Rassembler les élu.e.s** des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrant.e.s sur nos territoires
- **Mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration**, déclinés sur chaque politique publique locale
- **Accompagner les élu.e.s souhaitant accueillir sur leur territoire**, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élu.e.s accueillant.e.s avec des élu.e.s souhaitant accueillir
- **Mobiliser les élu.e.s autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles**
- **Mettre en place une coordination nationale** permettant d'associer aux **élu.e.s, les migrant.e.s, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheur.e.s** impliqué.e.s sur la question de l'accueil
- **Mettre en place un cadre de dialogue avec l'Etat** pour construire une stratégie nationale d'accueil
- **Contre les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux** et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.)

LA CHARTE DE L'ASSOCIATION

La crise de l'accueil des migrant.e.s est avant tout une crise des valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays.

Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Elles sont inhérentes au **droit à la mobilité**.

La politique migratoire instaurée tant au niveau européen, qu'au niveau des Etats membres et l'absence de consensus entre les Etats de l'Union aboutissent à la **violation des droits fondamentaux et à un manque de solidarité européenne**, à la fois entre pays membres et à l'égard de celles et ceux qui fuient des conditions de vie dramatiques.

En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints.

Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par le Défenseur des Droits.

Cette politique de fermeture et de repli sur soi alimente aujourd'hui la défiance, multiplie les risques politiques, déstabilise les opinions publiques et fragilise la place de la France en Europe et dans le monde.

Malgré cette réalité, l'optimisme de la volonté perdure.

C'est ce qui nous anime, en tant qu'élu.e.s, citoyen.ne.s, bénévoles, militant.e.s ou responsables politiques.

Cette **fraternité** fait l'honneur de la France. Elle renforce les bases d'une **société inclusive**.

Nous sommes en France les dépositaires de **valeurs humanistes et d'une tradition historique d'accueil** aujourd'hui mise en danger.

Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle.

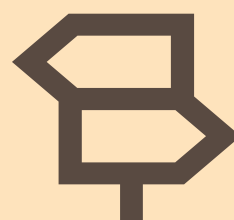
Lorsque l'Etat, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil sur un territoire en lien avec la collectivité et la société civile, **l'expérience prouve que l'inclusion est possible et enrichissante.**

En revanche, lorsque l'Etat est défaillant, les communes et les territoires restent bien seuls avec les associations et les citoyen.ne.s, en première ligne pour faire face à l'urgence humanitaire.

Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'histoire et de la **culture d'hospitalité** en France et d'**interpeller l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités.**

Pour notre part, c'est déjà ce que nous mettons en œuvre dans nos villes avec nos politiques de solidarités.

L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES VILLES ET
TERRITOIRES
ACCUEILLANTS



Nos engagements

Sur la base de nos expériences, nous faisons des **propositions adaptées afin de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'inclusion de toutes personnes de manière inconditionnelle.**

1. Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit.

Cela permettrait de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur le projet migratoire, donnant la possibilité à chacun.e de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer. Il faudra pour cela que le gouvernement respecte enfin les droits fondamentaux des migrant.e.s et abandonne sa vision réductrice des phénomènes migratoires consistant notamment à opposer les demandeur.e.s d'asile aux autres migrant.es, les migrant.es aux Français.e.s.

2. Nos territoires peuvent devenir refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri.

C'est mettre en œuvre le devoir d'hospitalité en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation et à la culture pour répondre aux besoins vitaux.

3. Nous proposons de mettre en œuvre tout dispositif permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dignement dans nos territoires, conformément au pacte d'Amsterdam de Mai 2016 et de la convention Habitat III de l'ONU d'octobre 2016

4. Nous exigeons le respect du droit des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s et des jeunes majeur.e.s lorsque la prise en charge est défaillante par les conseils départementaux et l'Etat.

Le principe de prise en compte de l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération. Ces droits sont garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et conformément au code de l'action sociale et des familles et des circulaires d'application (Mai 2013 et janvier 2016). Si cette compétence relève des départements, l'Etat doit apporter les moyens financiers nécessaires à une prise en charge digne et un accompagnement de qualité et ce, sur l'ensemble du territoire.

5. Nous demandons que l'Etat assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui.

Il faudra, par ailleurs, harmoniser et pérenniser les dispositifs pour éviter que l'urgence ne devienne la règle. La France peut, si nous le décidons collectivement, éviter aux migrant.e.s d'être contraint.e.s de vivre dans des camps, des bidonvilles ou des « jungles », grâce à un accueil digne de notre humanité. La mise en place d'une vraie politique interministérielle d'accueil, sous l'égide du premier ministre, permettrait de mettre fin aux dispositifs improvisés et contradictoires menés par le seul ministère de l'intérieur.

L'association aura vocation d'être l'interlocuteur de l'agence de l'accueil et de l'intégration que nous souhaitons aussi voir émerger au niveau national.

Il faudra pour cela formaliser ce réseau à l'échelle du pays et ouvrir un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des acteurs de la société civile et l'Etat, afin de trouver les solutions concrètes et pragmatiques dans le cadre d'un pays accueillant, plus tolérant et ouvert au monde. **Il n'existe pas UNE solution nationale à l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales.**



NOS ACTIONS

Mobilisation des élu.e.s

Les élu.e.s et les collectivités pourront se mobiliser publiquement sur des grands axes thématiques liés aux actualités locales, nationales et européennes par la diffusion de textes de positionnement. Des actions pourront s'organiser en simultané dans toutes les villes membres afin de soutenir, d'accompagner et d'impulser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs de la société civile dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.)

Mutualisation des pratiques

Chaque membre de l'association pourra intégrer une ou plusieurs commissions thématiques, en fonction de sa réalité territoriale.

Commission 1. Accueil inconditionnel et légitimité de la présence temporaire

Commission 2. Accès aux droits fondamentaux : Santé, éducation, travail, hébergement & logement, droit de vote, culture

Commission 3. Protection des mineur.e.s non accompagné.e.s

Commission 4. Interpellation de l'Etat et participation des villes et territoires dans le processus d'élaboration des politiques migratoires.

Commission 5. Sensibilisation citoyenne et cohésion territoriale

D'autres commissions pourront être proposées lors des différentes assemblées générales et/ou selon l'actualité et le contexte national

Accompagnement des villes et des territoires

Une commission des pratiques et de l'accompagnement des territoires permettra de valoriser et diffuser l'ensemble des pratiques d'accueil (capitalisées au sein des commissions thématiques). Elle aura aussi pour objectif principal de **rencontrer et d'accompagner les villes souhaitant accueillir sur leurs territoires** et adhérer à l'association.

Les nouveaux adhérents pourront être en lien avec des municipalités accueillantes pouvant les conseiller dans leur réflexion et la mise en pratique de politiques d'accueil adaptée à leur situation.

Nos partenaires

L'association sera associée à des chercheur.e.s et des acteurs de la société civile afin de mieux appréhender les contextes migratoires mais aussi renforcer la pertinence de ses positionnements et actions politiques.



NOUS REJOINDRE

Pour rejoindre et/ou soutenir l'association, **vous pouvez adhérer à l'adresse contact@villes-territoires-accueillants.fr**

La demande d'adhésion est conditionnée par :

- La signature de la charte l'association
- L'adhésion aux statuts
- Une cotisation annuelle

Le montant de l'adhésion est défini selon plusieurs critères :

- Le nombre d'habitants
- Le type de collectivité : Ville, arrondissement, région ou département
- Le type d'adhésion : Collectivité ou à titre individuel
- Seul les élu.e.s peuvent adhérer à titre individuel.

Nombre d'habitants pour les villes	Montant de la cotisation
------------------------------------	--------------------------

Moins de 1000 habitants	120 €
1000 à 3 499 habitants	140 €
3500 à 9 999 habitants	180 €
10 000 à 19 999 habitants	280 €
20 000 à 39 999 habitants	370 €
40 000 à 49 999 habitants	400 €
50 000 à 99 999 habitants	570 €
100 000 à 199 999 habitants	1 150 €
200 000 à 499 999 habitants	1700 €
Plus de 500 000 habitants	4 200 €

Arrondissement de ville	Montant de la cotisation
-------------------------	--------------------------

3500 à 9 999 habitants	150 €
10 000 à 19 999 habitants	250 €
20 000 à 39 999 habitants	320 €
40 000 à 49 999 habitants	390 €
50 000 à 99 999 habitants	470 €
Elu.e à titre individuel	15 € min
Département et région	900 €

NOUS CONTACTER

Mail : contact@villes-territoires-accueillants.fr

Site web : villes-territoires-accueillants.fr

Association nationale des villes et territoires accueillants

Maison de la citoyenneté

26 avenue de l'Ancien-Village

59760 Grande Synthe





L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES VILLES ET
TERRITOIRES
ACCUEILLANTS

